



Créfi
FORMATION
CONTINUE



CQP

ÉDUCATEUR DE VIE SCOLAIRE

BORDEAUX

Créé en 2013, le **Certificat de Qualification Professionnelle « Éducateur de Vie Scolaire »** est devenu le titre de référence des professionnels de la vie scolaire : détenir un CQP prouve sa capacité à tenir un emploi qualifié et garantit la maîtrise de compétences. Créé par la CPN EEP Formation et Inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (**niveau 4**), sa reconnaissance nationale interbranche permet la mobilité professionnelle du titulaire du CQP en lui offrant une ouverture sur l'ensemble des Établissements d'Enseignement Privés.

En 2020, les référentiels d'activités-compétences ainsi que les modalités d'évaluation et le dispositif de certification ont été renouvelés et modifiés, permettant ainsi la création d'une nouvelle formule du CQP Éducateur de Vie Scolaire, constitué de 4 blocs de compétences.

UN PARCOURS DE FORMATION SUR MESURE

Le **positionnement** permet d'identifier les compétences déjà acquises et les besoins en formation du salarié. Un parcours de formation individualisé correspondant aux besoins réels du salarié est proposé : il est constitué soit des blocs correspondant aux compétences requises, soit de la totalité des blocs de compétences.

DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Maîtriser les méthodes de travail et les comportements attendus dans l'exercice de la mission de vie scolaire : surveiller et prendre en charge les élèves, organiser et animer la vie scolaire, accompagner les élèves dans la réalisation de leur travail scolaire et concevoir / animer des activités éducatives
- Prendre du recul et analyser ses pratiques
- Permettre des échanges de pratiques avec des personnels de vie scolaire d'autres établissements
- Préparer la certification et valider les compétences du référentiel d'activité du ou des blocs de compétences choisis.

POSITIONNEMENT – DÉFINITION DU PARCOURS DE FORMATION



LA COMMISSION DE CERTIFICATION ÉDITE UN CERTIFICAT CORRESPONDANT AUX BLOCS VALIDÉS OU UNE CERTIFICATION TOTALE POUR L'ENSEMBLE DU PARCOURS CQP EVS



UNE FORMATION ADAPTÉE AUX BESOINS DE CHAQUE PARTICIPANT

- Ce parcours est ouvert à tous les salariés de la vie scolaire de l'interbranche enseignement privé en poste ainsi qu'aux nouveaux arrivants.
- La logique des blocs de compétences permet à un salarié de passer le CQP à son rythme, en fonction de sa disponibilité et de celle de son établissement.
- Le CQP est accessible soit par la voie de la formation, soit par la Validation des Acquis de l'Expérience.
- Un entretien de positionnement préalable à la formation avec le chef d'établissement puis avec le CREFI permet d'adapter le parcours de formation aux besoins spécifiques de chaque participant.

UN PARCOURS SUR UN AN

Modules		Semaine	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4
EVS : organiser ses missions, optimiser son temps et maîtriser ses outils	2 jours	1	X			
Surveiller et sécuriser	1 jour		X			
Faire autorité	2 jours		X			
Prévenir les risques et réagir en cas de danger	1 jour	2	X			
Optimiser sa communication professionnelle	2 jours		X			
Accompagner les élèves au travail	2 jours	3		X		
Communiquer et gérer les conflits	2 jours			X		
Accompagner les élèves en difficulté et/ou aux besoins spécifiques	3 jours	4		X		
Concevoir des projets d'animation ou d'activité éducative	2 jours				X	
Animer des projets d'animation ou d'activité éducative	2 jours			X		
Stage professionnel			X	X		
Les adolescents en difficulté	1 jour	5				X
Menaces, humiliation, harcèlement entre élèves en milieu scolaire	2 jours					X
Utiliser de nouveaux modes de communication	1 jour			X		
Jurys blocs de compétences 1 et 2	1 jour		X	X		
Le risque d'addiction numérique des jeunes	2 jours	6				X
Réussir sa présentation orale d'un projet d'animation	1 jour				X	
Jurys blocs de compétences 3 et 4	1 jour				X	X

UNE PÉDAGOGIE ACTIVE

- 90% de la formation est assurée en présentiel, 10% en distanciel.
- Une articulation entre apports théoriques, réflexion et partage d'expériences afin d'étayer la remise en question et l'évolution des pratiques professionnelles.
- Une participation active de chacun est demandée, notamment dans des mises en situation, dans les analyses de situations professionnelles et la constitution d'un dossier professionnel.
- Des temps d'échanges avec des professionnels de la vie scolaire.
- Un parcours en alternance :
 - > la durée globale du parcours est de 182 heures, soit 6 semaines de formation réparties sur une période de 12 mois. Cela permet d'alterner les périodes d'acquisition de connaissances et les périodes de mise en application au sein de l'établissement d'origine.
 - > Un stage de 35 heures dans un établissement scolaire permet de découvrir d'autres pratiques professionnelles.
 - > Le nombre de participants est limité à 16 stagiaires pour favoriser les échanges et faciliter le suivi.

UNE VALIDATION PAR BLOC DE COMPÉTENCES

À l'issue des modules de formation correspondant à un bloc de compétences, une épreuve d'évaluation est réalisée par un jury métier composé d'un formateur et d'un Responsable de Vie Scolaire. Pour obtenir le Certificat de Qualification Professionnelle, les 4 blocs de compétences doivent être validés. Pour obtenir le CQP EVS, le candidat est évalué sur l'ensemble des blocs du CQP, quel que soit le parcours de formation suivi.

UNE FORMATION DU CRÉFI, EN PARTENARIAT AVEC L'ISFEC FRANÇOIS D'ASSISE

- Le Créfi, institut reconnu depuis 2016, propose des formations aux personnels OGEC des établissements de l'Enseignement Catholique. L'association dispose d'une expertise de 40 ans dans l'accompagnement des équipes de vie scolaire. Le Créfi est habilité par la CPNEFP EEP Formation pour la préparation des candidats aux Certificats de Qualification Professionnelle.
- L'ISFEC François d'Assise est l'Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique reconnu de la région Nouvelle-Aquitaine. Porteur du caractère propre de l'Enseignement Catholique, l'ISFEC François d'Assise s'engage aux côtés des équipes éducatives et pédagogiques des diocèses, au service du développement des compétences de tous les personnels de l'Enseignement Catholique.

FINANCEMENT ET INSCRIPTION AU CQP

Le coût pédagogique est de 26 €/h net de taxes. Le budget global est défini en fonction de la durée du parcours (de 35 à 182 heures). Chaque bloc de compétences peut-être financé de façon indépendante. Nous vous invitons à contacter votre OPCO pour le financement de cette formation. Nous sommes également à votre disposition pour vous conseiller sur les différents financements.